

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 52 (1988)
Heft: 207-208

Artikel: Les substitus de "dont" en picard
Autor: Debie, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-399830>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES SUBSTITUTS DE « DONT » EN PICARD (*)

Dans un article fort documenté intitulé *Histoire d'un pronom relatif « dont »*, paru dans la « Revue roumaine de Linguistique » ⁽¹⁾, P. Hoodermann apporte une riche contribution sur l'emploi de ce mot. En page 348, il écrit notamment ceci : « Au XX^e siècle, l'usage qu'on fait en langue parlée de *dont* présente des cas intéressants à étudier. En effet, parmi les relatifs, c'est le pronom *dont* qui donne lieu au plus grand nombre de fautes. Tout d'abord le langage populaire a tendance à remplacer *dont* par *que* . . . »

Cette réflexion, que nous retenons au passage, nous incite à nous pencher sur le problème que pose ce mot dans le dialecte picard. Un fait est assuré : le problème de la traduction de « dont » préoccupe les grammairiens picards depuis le début du XIX^e siècle. Il convient donc d'examiner ce que ces chercheurs écrivent sur le relatif.

Dans son *Glossaire étymologique et comparatif du patois picard* ⁽²⁾, l'Abbé Corblet écrit : « dont était peu usité et conserva au XIII^e siècle un caractère adverbial avec le sens de *au moyen desquels, avec lesquels*. » En fait, Corblet, peu connaisseur de l'ancienne langue, n'a pas vu que *dont* exprime plus communément l'origine conformément à son étymologie : *de unde*. A cet égard, on observera, puisqu'il est fait allusion chez Corblet à l'ancienne langue, que Gossen, dans sa *Petite grammaire de l'ancien picard* ⁽³⁾, ne fait nulle part état du pronom relatif *dont*. Il n'est donc pas étonnant que Claude Régner, dans son excellente contribution *Quelques problèmes de l'ancien picard* ⁽⁴⁾, n'y fasse pas

(*) Je tiens à remercier ma collègue et amie Jacqueline Picoche qui a bien voulu relire mon article et me faire de judicieuses remarques dont j'ai tenu compte.

(1) Tome XXXII, juillet-août 1987, n° 4, pp. 333-353.

(2) Paris, Dumoulin, 1851, cf. pp. 107-108.

(3) Première édition : Paris, Klincksieck, 1951, 180 p., cartes - Deuxième édition, avec ce titre : *Grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck, 1970, 222 p.

(4) In « Romance philology », volume XIV, n° 3, février 1961, pp. 255-272.

davantage allusion ⁽⁵⁾. C'est qu'en réalité les problèmes qui sont susceptibles de se rapporter à *dont*, en ancien picard, sont confondus avec ceux qui se rapportent à *dont* en ancien français. Gérard Moignet, dans sa *Grammaire de l'ancien français* ⁽⁶⁾, cite, en page 162, un exemple tiré précisément d'une œuvre en picard, celle de Robert de Clari, où *dont* a le sens d'un adverbe de lieu : « XV-7 : Après li haut homme et li venicien parlerent ensemble de l'eskemeniement dont il furent eskemenié ».

Parvenu à ce stade de notre examen, nous estimons utile de nous attarder quelque peu sur des exemples fournis par les œuvres de l'ancien picard.

Dans son *Etude sur le dialecte picard dans le Ponthieu (1254-1333)* ⁽⁷⁾, Gaston Raynaud s'exprime ainsi (p. 108) à la rubrique : « Pronoms relatifs, interrogatifs et démonstratifs » : « Ces pronoms sont semblables à ceux qui existent en français, en tenant compte des changements de phonétique dialectale *ki*, *che*, *chi*, *chest*, etc., etc. ». *Dont* apparaît dans les chartes des XIII^e et XIV^e siècles. Voici deux exemples : « mai 1272 — ... chele Maroie a quité devant nous au devant dit maistre et as freres de l'ospital devant dis le devant dit tenement a tous jours pour une somme d'argent *dont* elle a rechut plain paiement ... » ⁽⁸⁾.

« 1323 — En tesmongnage de che chest chirografe est fais, *dont* nous avons retenu l'une des parties par devers nous ... » ⁽⁹⁾.

Nous pourrions multiplier les exemples. Bornons-nous à faire référence à quelques œuvres littéraires. Chez Jacquemart Gielée, auteur de *Renard le nouvel* (1289) ⁽¹⁰⁾, nous relevons, page 160 : « En paradis encontre Crist *Dont* Diex ou puc d'infer le mit » ⁽¹¹⁾. Chez le Renclus de Molliens, auteur du *Miserere* (cf. ouvrage cité note 10 supra, pp. 115-117) — : « Hom : entend *dont* tu iés venu » ⁽¹²⁾ et « « Hom *dont* venis ou

(5) La seconde édition de l'ouvrage de Gossen, signalée note 3 supra, ne traite pas non plus le cas de *dont*.

(6) Paris, Klincksieck, 1973.

(7) Ecole des chartes, Paris, Vieweg, 1876, tome XXXVI.

(8) « ... pour une somme d'argent dont elle a reçu plein paiement ».

(9) « ... Ce manuscrit est fait, dont nous avons retenu l'une des parties ».

(10) Cf. *La forêt invisible*, par Darras, Debrie, Ivart et Picoche, Maison de la Culture d'Amiens, 1985.

(11) « Il rencontre le Christ au Paradis à la suite de quoi Dieu le mit dans le puits de l'Enfer ».

(12) « Homme entends d'où tu es venu ».

iés, dit i » ⁽¹³⁾. Notons, dans ces deux exemples, la valeur de *dont* qui relie deux propositions.

Dans le *Jeu de la Feuillée*, d'Adam de la Halle (cf. ouvrage cité note 10, supra, p. 105, vers 133-134) : « Ki rewardoit ches blankes mains / *Dont* naissoient chil bel lonc doit » ⁽¹⁴⁾.

Dans les œuvres du moyen picard, le seul grammairien qui se préoccupe du sort de *dont* est Louis-Fernand Flutre. Dans son ouvrage *Le moyen picard* ⁽¹⁵⁾, l'auteur, après avoir publié plusieurs textes en les dotant d'un appareil critique, écrit, à la rubrique du pronom relatif (pp. 509-510) : « *don* 3 exemples — *dont* un exemple — *don*, *dont*, *duquel* ; H 186, 429 — *dont* J 107 (ce *dont*) — *don* adv. rel. *de unde* (*dont*, par suite de quoi) E 284 ». Nous croyons judicieux de reproduire ici les passages concernés.

H 186 : « Vuidié men gran poeren *don* le sornom je porte » ⁽¹⁶⁾.

H 429 : « por conté a men frai le bien et le plézi / Que no monsieu m'a foai, *don* j'éré souvenanche » ⁽¹⁷⁾.

J 107 : « qu'il eu ja préqu'un en : *dont* Jennain s'esmerveille » ⁽¹⁸⁾.

E 284 : « Don pou lé encachy / ly claqui den che panche » ⁽¹⁹⁾.

Ces emplois de *dont*, en moyen picard, révèlent l'influence française ou, plus exactement, nous devons voir là un héritage de l'ancienne langue qui se perpétue dans notre dialecte au cours de cette période qui s'étend du XVI^e siècle à la seconde moitié du XVIII^e environ.

Dans le *Copliement pour el'fête d'en Prieux* ⁽²⁰⁾, nous avons, en page 212, aux vers 20-21, un exemple de l'emploi de *dont* : « Epi chent eut'

(13) « Homme d'où vins, où es, je l'ai dit ».

(14) « Pour qui regardait ces blanches mains *dont* naissaient ces beaux doigts longs ».

(15) Amiens, SLP XIII, 1970, 557 p.

(16) « ... sortir son grand parrain *dont* je porte le surnom ».

(17) « ... que notre gouverneur m'a fait *dont* j'aurai souvenance ».

(18) « qu'il eût déjà presqu'un an, ce *dont* Jennain s'émerveille ».

(19) « par suite de quoi pour les chasser lui fourra dans le ventre ».

(20) Texte picard de Charles de La Rue, auteur du début du XVIII^e siècle, que Flutre a publié avec un appareil critique dans les « Mélanges de Linguistique et de Philologie médiévale », offerts à Maurice Delbouille, Gembloux, Duculot, 1964.

sœrnettes pareilles ü *Dont* y vos cassent vos œreilles » ⁽²¹⁾, qui peut se rattacher directement à ceux relevés dans l'ancienne langue.

Dans le *Dialogue entre deux paysans de Picardie sur la ville et la cathédrale d'Amiens* ⁽²²⁾, nous avons, page 27, cette phrase : « ene huis, enne hese, ches ene porte qu'al est foète aveuc des batons crocwillés quo voit cler à travers com a no carette » ⁽²³⁾. Avec cette phrase, où *quo* devrait s'écrire *que* + *o*, nous percevons nettement une tendance que nous allons voir s'affirmer en picard moderne et contemporain, à savoir l'abandon progressif des formes françaises au profit du seul relatif « *que* » ⁽²⁴⁾.

Edouard Paris, dans ses « *Eléments grammaticaux* » publiés dans l'ouvrage de René Debrie et Michel Crampon : *Un érudit picard émérite : Edouard Paris (1814-1874)* ⁽²⁵⁾, passe sous silence l'éventuelle traduction de « *dont* » en picard. Faut-il en déduire que le parler urbanisé d'Amiens, qui est celui de Paris, a recours tout bonnement à « *dont* » ?

Hrkal, qui étudie le parler de Démuin (Md 10), à partir de l'œuvre d'Alcius Ledieu, ⁽²⁶⁾, écrit ceci (p. 70) : « *dont* s'exprime donc par *que* suivi de l'adjectif possessif — Toinont, qu'èse moison ale venoit d'ète brulée ⁽²⁷⁾, ou bien par *que* suivi du pronom personnel absolu avec *de* = che laboureu que nous vague al vient de li » ⁽²⁸⁾. Un fait est acquis : dans le parler de Démuin, au XIX^e siècle, on a recours à des substituts pour traduire « *dont* ».

(21) « Et cent autres sornettes semblables dont ils vous cassent les oreilles ».

(22) Publié dans « Textes littéraires picards du XVIII^e siècle », Amiens, CEP XXVI, 1984, pp. 22-45.

(23) « une porte, une barrière à claire-voie, c'est une fermeture faite avec des bâtons recroquevillés qui laissent passer le jour comme sur notre charrette ».

(24) Dans l'œuvre de Ferdinand Dubois, *Conversation entre deux citoyens de campagne* (Arras, Leducq, 1793), l'auteur écrit (p. 12) : « Vous nous avez raconté des affouaires auxquelles je n'entends mi grand cause » (vous nous avez raconté des histoires auxquelles je n'entends pas grand chose), on perçoit nettement, chez l'auteur, le recours à un pronom relatif qui n'est pas picard et qui est un relatif français. Le lettré l'emporte ici sur le vrai connaisseur du dialecte.

(25) Amiens, CRDP, 1977, 135 p.

(26) *Grammaire historique du patois picard de Démuin*, Paris, Champion, 1911.

(27) « Toinon, dont la maison venait d'être brûlée ».

(28) « Le laboureur dont vient notre vache ».

Edmont, dans ses « Notes grammaticales » qui précèdent son *Lexique saint-polois* ⁽²⁹⁾, s'exprime ainsi (p. II) : « ne sont guère employés que les pronoms relatifs suivants : *ek* ou *k'* qui, *ki*, qui, dont (*don* n'est que très peu usité — à Saint-Pol ville et ne l'est seulement que par les individus qui parlent habituellement français) ».

Le témoignage d'Haigneré, dans son ouvrage *Le patois boulonnais - Grammaire* ⁽³⁰⁾, aux pages 343-345, nous semble particulièrement révélateur parce qu'il touche à la fois aux parlers des environs de Boulogne-sur-Mer et à ceux du Vermandois. Haigneré écrit : « Le pronom relatif *dont*, *duquel*, *de laquelle* se remplace en boulonnais par la conjonction *que* ⁽³¹⁾ suivi de l'adjectif déterminant le substantif ». Il donne plusieurs exemples. Retenons-en un : « *mi qué me maison al brûle* » ⁽³²⁾.

Plus loin, Haigneré ajoute : « *Dont* régime indirect des verbes passifs ou neutres, en français, se remplace aussi par la conjonction *que* ⁽³¹⁾ en ayant soin quand il se rapporte à un nom de personne de donner au verbe autant que possible, le complément indirect *de lui*, *d'elle*, *d'eux* : ex. *l'homme qué je parloy de li aveuque vou hier au vêpre* ⁽³³⁾ ».

A propos des parlers du Vermandois, Haigneré, qui a dépouillé l'œuvre d'Hector Crinon ⁽³⁴⁾, précise : « Hector Crinon évite *dont* autant qu'il le peut ». Et ces deux vers viennent à l'appui de l'observation : « Ed tout partout, ch'est bien j'cros ch'personnage / Qu'in parle el pousse et qu'in counnot l'moins » ⁽³⁵⁾. A la page 346 de sa *Grammaire* (ouvrage cité note 30, supra) Haigneré nous donne un exemple qu'il tire de l'œuvre de Brûle-Maison ⁽³⁶⁾ : « I font toudi des aubades / Qu'on en parle en tous endrois » ⁽³⁷⁾.

(29) Saint-Pol, 1897.

(30) Paris, Picard, 1901, 528 p.

(31) A notre avis, *que* n'est pas la conjonction, mais le relatif qui, habituellement en français joue le rôle de complément d'objet et qui ici joue le rôle de sujet et remplace *qui* relatif peu connu en picard moderne et contemporain.

(32) « moi, dont la maison brûle ».

(33) « L'homme dont je parlais avec vous hier soir ».

(34) Le poète satirique de Vraignes-en-Vermandois (Pé 113).

(35) « De partout c'est bien, je crois, le personnage dont on parle le plus et qu'on connaît le moins ». (Cf. « Satires picardes », Péronne, Récoupé, 1863, p. 30, vers 9-10, Satire VII).

(36) Avec la référence I, 12, chez Brûle-Maison, excellent auteur lillois du XVIII^e siècle. Chez lui, on trouve déjà un substitut de « dont ».

(37) « Ils font toujours des chansons dont on parle en tous lieux ».

Philéas Lebesgue, dans sa *Grammaire picard-brayonne* ⁽³⁸⁾, apporte aussi son témoignage : « dont est inconnu en brayon. On emploie « que » et le possessif devant le substantif. On dira par exemple : *hl' fanme qu'j'ai vu sin ptchot* » ⁽³⁹⁾.

Les grammaires se rapportant aux divers parlers picards du XX^e siècle ne feront que confirmer ce qui était déjà observé au XIX^e siècle.

Cochet, dans son ouvrage *Le Patois de Gondecourt (Nord)* ⁽⁴⁰⁾, donne, à propos du pronom relatif *dont*, les précisions suivantes : « *dont* (possessif se traduit par « que » avec un possessif ou un démonstratif : *chèle feume kès n'afon yè malade* (la femme dont l'enfant est malade), *ch'l'üi k'ch chèle ale é kaséy* (la porte dont la clenche est cassée). Sans possession, on emploie l'objet indirect ou l'adverbe : ex. *chèle feume èke vou parlé d'li* (la femme dont vous parlez), *èche kéhon èd d'ou k'vou vné* (le champ dont vous venez) » ⁽⁴¹⁾.

Flutre donne son appréciation ⁽⁴²⁾ : « Le seul pronom relatif est le pronom *que* invariable et toujours suivi d'un pronom personnel qui reprend le sujet exprimé dans la proposition principale ». L'éminent linguiste consacre, à juste titre, un paragraphe à l'objet indirect (sans évoquer *dont*) et cite plusieurs exemples parmi lesquels celui-ci : « *ché jin k'tu pale d'eu* » ⁽⁴³⁾. Il réserve, par ailleurs, une place à part à *dont* avec ce commentaire : « *dont*, possessif, se traduit par *que* suivi d'un adjectif possessif, ou parfois de l'article défini : *batise k'èse mwézon ale vyin d'brulé* ⁽⁴⁴⁾... Sans possession, on emploie *que* + l'objet indirect ou l'adverbe d'où : *èche t ome lo k'o parle ède li* ⁽⁴⁵⁾... mais le plus souvent l'objet indirect est omis : *èze z outyu k'o sèrvé* ⁽⁴⁶⁾ — omis : *d'eu* » —.

Maes, dans sa *Grammaire mouscronnoise* ⁽⁴⁷⁾, au paragraphe intitulé : « *dont, de qui, duquel* », nous donne ces détails : « *èg garchon*

(38) Amiens, CEP XXIII, 1984, 63 p.

(39) « La femme dont j'ai vu l'enfant ».

(40) Paris, Droz, 1933, 316 p. - cf. pp. 39-40.

(41) Dans cette dernière phrase, « dont » retrouve son sens originel : latin *de unde* (renforcement du latin *unde*, d'où).

(42) *Le parler picard de Mesnil-Martinsart*, Genève, Droz, 1955 - cf. pp. 52-53.

(43) « les personnes dont tu parles ».

(44) « Baptiste dont la maison vient de brûler ».

(45) « Cet homme dont on parle ».

(46) « Les outils dont vous vous servez ».

(47) In « Mémoires de la Société d'histoire de Mouscron et de la région », Mouscron, 1979, tome I, fasc. I, 141 p., illustr. - cf. pp. 68-69.

qu'vous parlez d'li, mieux que *ède 'tchi qu'vous parlez*, le garçon dont vous parlez ; sans reprise de préposition mais avec adjonction d'un possessif : *Pire qu's'majon èle étôt démolie*, Pierre dont la maison était démolie, sans aucune autre liaison que l'adverbe pronominal : *èl' majon qu'l'clinke ale étôt cassée*, la maison dont la clenche était cassée... Si *dont* marque la provenance, on le remplace par *d'ou* : *cel'cinsi ed d'u qu'ele vint nou vake*, le fermier dont vient notre vache... »

Dans notre thèse de doctorat ⁽⁴⁸⁾, nous avons abordé un peu différemment l'étude du pronom relatif. A la rubrique : « e) après préposition » (p. 49), nous écrivons : « Il règne dans ce cas une telle diversité qu'il faut examiner chaque préposition (parmi les plus usuelles) : à qui, de qui (dont) s'assimilent à *èke* : ex. *èche t ome èke tu parlwé iyèr o matin* peut se traduire de deux façons : cet homme à qui tu parlais hier matin et/ou cet homme de qui (dont) tu parlais hier matin. L'équivoque subsiste : seul le contexte peut opérer la discrimination nécessaire au sens... »

Gaston Vasseur, dans son *Dictionnaire picard du Vimeu* ⁽⁴⁹⁾, à l'article « qu », cite un simple exemple : « dont : *chu tchin kèche té pèrle* », que nous traduisons ainsi : « le chien de qui je parle (ou : dont je parle) ». L'article « qu » de Vasseur souligne bien l'importance de ce pronom relatif et son rôle de substitut, notamment pour « dont ».

Les autres grammairiens qui, depuis une vingtaine d'années, ont réfléchi au problème, confirment ce qui a été observé ci-dessus. Il nous paraît cependant judicieux de faire état de leurs commentaires. Seul Mahieu, dans son étude *èl patois d'ichi et comint qu'in s'in sert* ⁽⁵⁰⁾ stipule : « Notre patois ne possède, en fait, qu'un seul pronom relatif *que* quasiment toujours élide en *qu'* invariable... » En page 87, il cite des exemples révélateurs parmi lesquels : *el ceu qu'ej parle* (celui dont je parle), *s'moneonk qu'el maseon i vient d'li* (l'oncle dont lui vient la maison) ⁽⁵¹⁾.

(48) *Etude linguistique du patois de l'Amiénois*, Amiens, Eklitra 18, 1974, 466 p., cartes - cf. pp. 48-51.

(49) Amiens, SLP IV, 1963 - cf. p. 549.

(50) « Notes de grammaire sur le patois picard de Tournai et des environs », Tournai, 1971.

(51) Cet exemple rejoint celui de Hrkal (patois de Démuin - Md 10). Cf. p. 86, le développement supra et la note 26.

Jean Dauby, dans *Le Livre du rouchi — parler picard de Valenciennes* ⁽⁵²⁾, n'énonce pas les choses autrement : « En fait, il semble n'y avoir, en rouchi, qu'un pronom relatif *qué* (ou *qu'*) correspondant à *qui*, *que*, *dont*, *où* ; ex. *ch'est l'fille qué j' t'ai parlé ...* » ⁽⁵³⁾

Dans *Le vieux parler à Oye-Gravelines-Loon* ⁽⁵⁴⁾ de Georges Dupas, nous lisons : « *qu' : dont : c'est cêl fin-mé qu'ès n'on-ome i s'a sauvé* » ⁽⁵⁵⁾.

Enfin, Tétu, dans son *Glossaire du parler de Berck* ⁽⁵⁶⁾, en rappelant les observations de Flutre, Ledieu et Haighneré, note : « 5° *dont* traduit par *que*, possessif — *que* est alors suivi de l'adjectif possessif déterminant — *Pierre qu'es méson al a broulé*, *Pierre dont la maison a brûlé* — Sans possession, on emploie *que* + objet indirect ... *éch t'homme qu'on perloèt dli*, l'homme dont on parlait ».

Au terme de cette étude, on peut estimer que l'emploi de « dont » se confond, en ancien picard et en moyen picard, avec l'emploi de « dont » en français. Les substituts de ce mot apparaissent timidement au XVIII^e siècle et s'affirment nettement au cours de la période moderne et contemporaine. Là-dessus les témoignages des grammairiens se rejoignent et s'accordent pour ne jamais faire état de « dont » en picard dès le début du XIX^e siècle. Les analyses sont plus poussées chez certains que chez d'autres, mais tout peut se ramener à une sorte de théorème que nous empruntons à Flutre : « Il n'y a qu'un seul pronom relatif *que* invariable et toujours suivi d'un pronom personnel qui reprend le sujet exprimé dans la proposition principale ».

Ainsi l'affirmation de Hoodermann, dans l'article que nous signalions au début de notre examen, à savoir que *dont* est remplacé par *que* dans la langue populaire, est vérifiée dans notre dialecte — qui est une langue populaire par excellence —.

Il serait intéressant de se demander si les autres dialectes du domaine gallo-roman présentent, pour le pronom relatif, un comportement similaire. Il est hors de question de procéder ici à une investigation pour laquelle nous ne sommes pas préparé. Nous nous bornerons à mentionner quelques références qui nous paraissent révélatrices.

(52) Amiens, SLP XVII, 1979.

(53) « c'est la fille dont je t'ai parlé ».

(54) Dunkerque, Westhoek Editions, 1980 - cf. p. 22.

(55) « C'est la femme dont le mari s'est sauvé ».

(56) Amiens, SLP XXI, 1981 - cf. p. 36.

Serge Jouin, dans sa thèse *Le parler gallo d'Albaretz et d'ailleurs* ⁽⁵⁷⁾, écrit ceci : « Les formes composées en dehors de lequel et laquelle ainsi que la forme simple dont, sont peu pratiquées ». Si l'on retient ces deux exemples tirés du *Glossaire du parler de Bournois* ⁽⁵⁸⁾, de Charles Roussey : « *sa stuk y a vu lou boube*, c'est celui dont j'ai vu le garçon — et *sa stuk y a vu son père*, c'est celui dont j'ai vu le père », il faut en déduire logiquement que « dont » est exclu du parler de cette localité franc-compoise.

A l'article *dont* du *Glossaire des patois et des parlers de l'Anjou* ⁽⁵⁹⁾, de Verrier et Onillon, nous lisons ceci : « A noter que ce mot, assez usité, semble n'avoir par lui-même aucun sens dans les locutions où il entre. Il est toujours suivi de la conjonction *que* : ex. *c'est le meunier dont que le gars s'est tué* », et ce curieux emploi de *dont auquel*, signalé plus loin, avec cet exemple : « *c'est l'homme dont auquel je vous parlais* ». Il y aurait là toute une investigation à faire qui serait sûrement riche d'enseignements.

J. Dupraz, dans son ouvrage *Notes sur le patois de Saxel* ⁽⁶⁰⁾, donne deux exemples : *la feurse ké sé sarva* (la fourche dont il se sert) — *sétyé keu z'é asta son sévo* (celui dont j'ai acheté le cheval) » qui indiquent, sans ambiguïté, que *dont*, dans ce parler de Haute-Savoie, a recours au substitut « que ».

Nous ferons une ultime remarque avant de mettre un point final à nos propos. Quand « dont » apparaît dans un texte picard postérieur à la période du moyen picard, nous pouvons estimer, à coup sûr, que nous avons affaire à une tournure fautive et qu'il s'agit d'une simple transposition des usages du français contraire au génie du picard ⁽⁶¹⁾.

Amiens.

René DEBRIE

(57) Nantes, 1982 - cf. p. 92.

(58) Paris, Welter, 1894 - cf. p. XLI.

(59) Angers, 1908 - cf. tome I, p. 296.

(60) Paris, Droz 1942 (extraits de RLiR, tome XIV) - cf. p. 285.

(61) C'est le cas avec cette phrase extraite des « Contes gaulois » (1896) de Félix Fabart (cf. ouvrage cité note 10, supra, à la page 339) : *Ch'qui li saignoit l'tchœur, ch'étoit surtout que l'intendant il avoit feuflé eune pièche qui n'valoit rien, dont i n 'porroit s'défoire...* (ce qui lui saignait le cœur, c'était surtout que l'intendant lui avait fait passer une pièce qui n'avait aucune valeur et dont il ne pourrait se défaire).

